Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1179

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RENTRÉE POLITIQUE

Le rêve estival de Beat Kappeler

(réd) La rentrée politique s'annonce morose: un gouvernement désuni et des partis plus occupés à polir leur image en vue des élections de l'automne 95 qu'à trouver des compromis solides, notamment pour assainir durablement les finances fédérales. Alors consolons-nous en partageant le rêve estival de Beat Kappeler; dans son sommeil, il a vu la Suisse résoudre en trois mois ses principaux problèmes («Weltwoche», 18 août 1994). Extraits.

(...) Les présidents des partis gouvernementaux et les chefs des quatre fractions parlementaires se sont réunis fin juillet dans le salon rococo de la maison de Watteville, en présence des conseillers fédéraux et des hauts fonctionnaires en charge des différents dossiers. La très sérieuse Junkergasse ressemblait à une ruche. Ce qui a été décidé alors est vite présenté.

Premièrement, tous les prélèvements sur les salaires sont supprimés et les assurances sociales sont financées par l'impôt. La charge salariale des entreprises baisse ainsi d'environ 12%. Deuxièmement tous les cartels et les monopoles d'importation sont abolis et les prix agricoles alignés sur le niveau européen. Si de ce fait la marge bénéficiaire de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture diminue, le coût d'acquisition des machines et du fourrage également. Troisièmement la TVA est augmentée à un taux européen de 15%, ce qui, grâce à la deuxième mesure, n'influence pas le niveau des prix et permet de financer les prestations sociales. Finalement c'est la consommation et non plus le travail qui finance l'Etat social.

(...) Ces mesures répartissent équitablement les avantages et les inconvénients entre les entreprises, les salariés-consommateurs et l'agriculture. Globalement elles contribuent à l'abaissement des coûts, à une amélioration de la place économique suisse et libèrent le travail de ses charges actuelles.

Une Landsgemeinde des hauts fonctionnaires

Les responsables politiques réalisent assez rapidement ces innovations fondamentales. Le 1er août au matin, alors que le pays sommeille encore grâce à la première fête nationale fériée, ils réunissent une *Landsgemeinde* des hauts fonctionnaires. Ces derniers ont été convoqués la veille par fax et sont assis dans l'austère salle 86 du Palais fédéral, quelque peu tendus, certains irrités, mais néanmoins prêts à travailler au vu de leurs confortables salaires.

(...) Les hauts fonctionnaires sont chargés de traduire en une semaine les trois paquets de mesures en projets de loi. Le confort douillet des administrations bernoises souffre quelque peu de ce nouveau style de gouvernement, mais les fonctionnaires se réjouissent de pouvoir enfin montrer leur mordant et leur compétence et de ne plus ranger avec résignation les dossiers dans les tiroirs.

L'échéancier se présente de la manière suivante. Fin août, réunion des groupes parlementaires des quatre partis gouvernementaux. Les chefs de groupe ont adopté la pratique séculaire des *whigs* telle que pratiquée par le parlement britannique et présentent personnellement aux députés les trois projets législatifs. Les propositions éventuelles de modifications sont discutées lors d'une conférence des partis gouvernementaux. Le Conseil fédéral est saisi des projets définitifs et peut probablement les adopter au début de septembre.

Les commissions parlementaires se réunissent déjà les premiers jours de septembre. Leurs membres connaissent les projets. Par ailleurs ils ont été tenus de les présenter devant les partis cantonaux et de les faire discuter, de telle manière qu'un débat assez large a eu lieu.

Trois révolutions

Trois petites révolutions ont été nécessaires pour faire passer cet esprit de coalition. Pas dans la Constitution ou dans les lois, mais dans les comportements. Tout d'abord le gouvernement s'est résolu à renoncer à l'ancienne et longue procédure de consultation. Auparavant en effet, toutes les organisations dont les intérêts étaient plus ou moins touchés se voyaient officiellement invitées à une manifestation de protestation. Et comme les partis gouvernementaux étaient incapables de s'entendre, le poids de ces intérêts pesait lourd. Les rares idées de réforme devaient être redimensionnées à l'aune du plus petit commun dénominateur des organisations, c'est-à-dire à zéro virgule quelque chose. Le parlement ne légiférait pas mais ratifiait. Aujourd'hui, grâce au programme de coalition, il peut agir souverainement à l'encontre des législateurs tapis dans l'ombre des associations.

Deuxième innovation: le Conseil fédéral prit l'habitude de poser la question de confiance à propos des projets importants (...). Entretemps cette expression s'est bien implantée et ne signifie rien d'autre que le retrait du gouvernement au cas où le parlement refuse l'un de ses projets. Le Conseil fédéral se comporte de la même manière lorsqu'une organisation économique lance le référendum et obtient le soutien du peuple. La coalition est dissoute et un autre gouvernement est élu sur la base d'un nouveau programme. (...) Cette pratique de la question de confiance est apparue à la suite de la complète perte de confiance dans les institutions.

(...) Les organisations économiques ne res-

●●●

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Gérard Escher (ge)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Beat Kappeler
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9